



DECISION N° 161-2025

portant validation du devis de l'entreprise Nico Paysage
pour 5 620,00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise Nico Paysage en date du 14/10/2025.

Considérant que l'entreprise Nico Paysage propose l'offre technique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise Nico Paysage, pour la coupe des peupliers et thuyas sur le site du réservoir Roger Gallet, d'un montant de 5 620,00 € HT.

Bernay, le 17 octobre 2025

signé électroniquement le 24/10/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

